

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et  
l'aménagement du territoire  
Direction Des Equipements Publics  
De la Wilaya de Constantine  
UV 02 Nouvelle Ville Ali Mendjeli  
Service des Marchés Publics

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية  
مديرية التجهيزات العمومية  
لولاية قسنطينة  
الوحدة الجوارية رقم 102 المدينة الجديدة علي منجلي  
مصلحة الصفقات العمومية  
مكتب تنفيذ الصفقات

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

**OBJET :** ÉTUDE ET SUIVI POUR LA RÉALISATION D'UN COLLÈGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE ZOUAGHI (1172  
+385 LOGEMENTS INDIVIDUELS), COMMUNE DE CONSTANTINE, WILAYA DE CONSTANTINE  
(CITÉS D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026)

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) Porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés l'avis de concours national restreint N°81/DEP/2025 paru dans les quotidiens «كواليس جديدة» en date du 17/12/2025 et «l'expression» en date du 23/12/2025, Et La Presse Electronique - الجزائر اليوم - en date du 20-12-2025 et -ALMASDAR en date du 20/12/2025. Relatif au projet visé en objet :

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance **16/02/2026** à attribué provisoirement le marché au **BET**:

Désignation du bureau d'étude	NIF	Note globale (offre technique + offre prestations + offre financière)	Montant étude en TTC	Montant suivi en TTC	Délai étude	Délai suivi	Critère de choix
			10 350 000.00 DA	14 400 000.00 DA			
GUESSAB AHLEM	279250111839102	157.62 Pts	24 750 000,00 DA		13 Mois		Meilleur Offre (Offre technique + offre prestations + offre financière)

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, prestations et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.